

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>		

**APPROUVÉ**  
à la réunion du Sénat de  
**15.09.2014**

**RECTEUR,**  
Univ. Prof. Dr. Pirsan Paul

## **Le code des droits et obligations de l'étudiant de l'Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara**

Art. 1 Ce code comprend le droits et obligations des étudiants inscrit dans le plus haut éducation institution Université de Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara , ci - après référé comme USVT.

Art. 2 Le Sénat universitaire adopte le Code universitaire des droits des étudiants et Obligations , au proposition du étudiants , en conformité avec le dispositions de la loi n° 1/2011 sur l'éducation nationale , avec subséquent amendements et ajouts .

Art. 3 (1) La qualité d'étudiant, respectivement d'étudiant-doctorant est acquis par admission au baccalauréat , à la maîtrise et doctorat université programme d'études selon à l'art. 142 par. (7) et l'art. 199 par. (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(2) Les droits et les obligations du doctorant sont prévues par le gouvernement Décision non . 681/2011 concernant le approbation du Code de l'université doctorale études et le règlements des écoles doctorales .

(3) Le contrat d'études conclu entre l' étudiant et le université suivant admission à une université le programme d'études ne peut pas être modifié pendant l' année académique .

Art. 4 (1) Étudiants peut s'associer dans des structures ou organisations étudiantes selon à le dispositions de l'art. 203 par. (1) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(2) Légalement organisations étudiantes établies avoir le droite à accéder université locaux en ordre à organiser projets pour étudiants , en dehors des cours heures et autre prédéterminé activités .

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>

(3) L'USVT coopère avec les légalement organisations étudiantes constituées et consulte avec eux pour les aspects concernant le développement de niveaux supérieurs éducation.

Art. 5 organisations étudiantes légalement établi au USVT prépare un rapport annuel sur la conformité avec les dispositions de ce code dans USVT . Le rapport est rendu public avant la rentrée de chaque année universitaire le site Internet de l'université . Dans le cas de trouver carences , les université représentants avoir l'obligation à rencontrer avec les représentants étudiants du \_ légalement constitué des organisations étudiantes de la USVT afin à résoudre eux . Dans le cas où des carences sont constatées , les méthodes de résolution ces carences volonté être rendu public par USVT

Art. 6 (1) Étudiants avantages depuis droits et obligations basé sur les principes indiqués à l'art. 118 de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquents amendements et ajouts.

(2) L'activité des étudiants dans la université communauté est réglementé par les principes indiqués à l'art. 202 par. (1) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquents amendements et ajouts .

Art. 7 L'État garantit pour tous les étudiants dans le national éducation système , une éducation équitable en termes d' admission , d'achèvement et d'achèvement des études.

Art. 8 Pour les étudiants depuis socio-économique défavorisés ou socialement marginalisés arrières-plans , gratuits éducatif et professionnel conseils et conseils services , tutorat services , ainsi que le suivi de l'éducation chemins dans l'ordre à assurer leur intégration académique, sociale et culturelle est assurée dans la communauté , ces étant un critère d'évaluation la qualité de l'université .

Art. 9 Propagande politique , ainsi que toute forme d'individu ou de groupe discrimination, sont interdits dans plus haut éducation institutionnels .

Art. 10 Les droits des étudiants avec physique les handicaps dans l'exercice des activités académiques et sociales et culturelles sont ceux prévus à l'art. 118 par. (3) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquents amendements et ajouts .

Art . 11 Les avantages étudiants depuis les suivants droits :

a) à avantages d'une éducation de qualité ;

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>

- b) d' accès à interne et externe mobilité programmes , avec le reconnaissance , selon à le loi , de la crédits obtenu dans ce façon ;
- c) de transfert de un université à un autre , selon à le dispositions de la législation en vigueur et le charte universitaire ;
- d) à avantage depuis le protection des données personnelles;
- e) accéder à tous enseignement matériaux disponible gratuitement , dans le \_ université bibliothèques ou sur le site Web de la faculté ;
- f) à être informé , dans le d'abord deux semaines après le début du \_ semestre , environ le programme analytique , le structure et les objectifs du bien sûr , le compétences générés par lui, ainsi qu'à propos le méthodes d' évaluation et examen ;
- g) à avantage depuis renseignements au \_ début du \_ d'abord année d' études concernant : le droits et obligations de l' étudiant, le matières du programme scolaire, le prestations de service fourni par le l'université , le évaluation procédures , les montant des honoraires , la base matérielle du \_ université et le faculté , informations à propos le les associations légalement constitué étudiants , modalités d' accès à Bourses d'études et autre moyens de financement , mobilités , ainsi que d' autres installations et subventions accordés ;
- h) à avantage à partir d'un tuteur d' année / section / groupe , selon les taille de ceux-ci structures , de parmi le le personnel enseignant , de le faculté dans laquelle ils mènent leur cours ;
- i) de participer à la évaluation de cours , séminaires , travaux pratiques les travaux , la performance du personnel enseignant et autre éducatif et /ou organisationnel aspects en rapport à le programme d'études suivi selon à le dispositions de l'art. 303 par. (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts . Les évaluations sont utilisées pour évaluer le représentations des cours respectifs , séminaires , stages , études \_ programmes et personnel enseignant ;
- j) d' accès à règlements , jugements , décisions , procès - verbaux et autre documents de la institution où il études , sous les conditions de la législation en vigueur ;
- k) droit d'auteur et intellectuel propriété des droits pour les résultats obtenu à travers Recherche & Développement activités , création artistique et innovation , selon à le législation en vigueur et la Charte universitaire et n'importe lequel contrats entre le fêtes ;
- l) à avantage depuis gratuit académique, professionnel , psychologique et informations sociales et conseils services , liés à le éducatif activité , mise à disposition par le plus haut éducation institution , selon à la Charte universitaire ;
- m) pratiquer conformément \_ avec le les objectifs du université programme d'études , ainsi que le droite à la base matérielle , le transport et repas fourni sous le loi ;
- n) à avantage depuis reconnaissance des pratiques exercées en unités avec lequel le université a conclu des accords de pratique , après évaluer le degré de réalisation des objectifs de pratique conformément avec le programme d'études ;

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>

- o) à interrompre et CV études selon à la Charte universitaire, propre règlements et le législation en vigueur ;
- p) à étudier dans le mère langue ou dans une langue internationale circulation si ce possibilité existe dans le plus haut éducation institution , au sein le limites de la lieux assigné pour cela type de programme d'études ;
- q) à avantage depuis un objectif et non discriminatoire évaluation de la compétences acquis après suivre un cours , respecter le programme et le droite à savoir l' échelle selon à ce que c'était évalué ;
- r) à avantage d' un examen par une méthode alternative quand souffrance d' une incapacité temporaire ou permanente , médicalement certifié , ce qui rend cela impossible à présent le connaissance appris dans le manière prédéterminé par le cours titulaire , donc que le méthode alternative indiquée fait pas limite le réalisation de la examen normes ;
- s) à défi le notes obtenu dans le écrit examens , selon à le l'université interne règlements ;
- t) à avantage d' un enseignement processus centré sur l' étudiant avec une vue au développement personnel , à l'intégration dans société et le développement de l'employabilité , maintien dans l'emploi et la mobilité sur le marché du travail ;
- u) à avantage depuis flexible apprentissage chemins selon à l'art. 123 par. (7) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts . Dans ce sens , à l'intérieur le programme d'études , un nombre minimum de cours optionnels et /ou facultatif cours volonté être fourni depuis tous le cours offert par le université .

Art. 12 (1) Les étudiants sont représentés au sein du comité consultatif et décisionnel. et structures exécutives dans le les universités selon à le dispositions de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts à la Charte universitaire.

(2) Les étudiants participent à l'université prise de décision basé sur le suivant droits :

- a) à choisir et être choisis dans les structures de gestion du université , selon à la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;
- b) à être représenté dans le Sénat universitaire et au sein du la faculté conseil dans une proportion d'au moins 25%, sous le conditions de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts à la Charte universitaire ;
- c) à être représenté dans le l'université constructions que gérer les services sociaux , y compris le commissions de logement , bourses allocation , thématique camp allocation ;
- d) de participer à la procédures concernant la mise en place du mode de nomination le recteur à travers représentants , ainsi que dans le processus de nomination lui indépendamment du \_ mode de nomination , selon à l'art. 209 alinéa (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>

e) à être informé et consulté par les représentants étudiants en relation à les décisions voté dans les structures de gestion du établissement dont \_ ils en font partie.

(3) Plus élevé éducation établissements ne peut pas condition le statut d' étudiant représentatif selon aux performances académiques, à la participation aux cours , aux séminaires et laboratoires . Le personnel enseignant ne peut pas s'impliquer dans le les modalités de choix des représentants étudiants , quelle que soit la niveau de représentation . Les interventions sont sanctionnées selon à le dispositions de l'art. 312 de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(4) Un étudiant ne peut pas être représentant étudiant dans plusieurs prise de décision structures à la fois ( Conseil de Faculté , Sénat et Conseil d'Administration) ;

(5) Les représentants des étudiants au sein la faculté Conseils et dans les Sénaats universitaires sont élus par le vote direct , secret et universel du les étudiants au faculté , respectivement université niveau . Le nombre de représentants délégué par les organisations étudiantes de ces constructions est établi basé sur l'université autonomie .

(6) Le processus de nomination des membres étudiants dans tout autres structures consultatives, délibératives et exécutives que ceux fourni par la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts , est effectué sur le base de l'université autonomie et est établi par étudiants sur le base du \_ Règlement sur le élection des représentants étudiants à l'USVT

Art. 13 (1) Étudiants avantage gratuitement pour :

a) baccalauréat , maîtrise et doctorat université études dans le limites de la disponible budgétisé lieux et le règlements de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts , dans le cas des citoyens roumains , des citoyens de la membre États de l' Union européenne, les États qui appartiennent à l' Espace économique européen et le Suisse Confédération , selon à l'art. 142 par. (4), ethnique Roumains partout selon à l'art. 205 par. (4), ainsi que dans le cas prévu à l'art. 205 par. (5) et (6) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011 ;

b) accès à musées , concerts , théâtre spectacles , opéra, cinéma, autres activités culturelles et des sports événements organisé sur le territoire de la Roumanie dans le cas de groupes ethniques Roumains depuis dehors le du pays frontières , selon à le dispositions de l'art. 205 par. (4) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

2) En cas de délivrance doubles d' études documents , plus haut éducation établissements peut charge frais établi sur le base de l'université autonomie .

(3) Étudiants avantage depuis le réductions de tarifs suivantes :

a) avec au moins 50% pour les transports locaux partagés , de surface et souterrains, ainsi que pour les voitures, les chemins de fer internes et le transport naval, selon à l'art. 205 par. (2) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>

b) 75% pour l'accès à musées , concerts , théâtre spectacles , opéra, cinéma, autres activités culturelles et des sports événements organisé par les institutions publiques , selon à l'art. 205 par. (3) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

(4) Les étudiants sont encouragés participer au bénévolat actions , pour lesquelles ils peut recevoir un certain nombre de crédits selon à l'art. 203 par. (9) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

Art. 14 étudiants peut avantage depuis le droits sociaux suivants :

a) assistance médicale gratuite selon à le dispositions de l'art. 205 par. (1) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

b) l'hébergement , sauf dans le cas où ils étudient à leur lieu de résidence , sous le conditions de la loi ;

c) subventions pour le logement selon à l'art. 205 par. (15) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts ;

d) accès à université locaux à organiser des projets pour étudiants ou pour réaliser des projets internes activités , en dehors des cours heures et autre prédéterminé activités , conformément avec le dispositions de la Charte universitaire ;

e) signaler les abus et irrégularités et à demande le vérification et évaluation de ces rapports par spécialisé corps fourni par le la législation en vigueur , ainsi que les droite à le protection de ceux qui rapportent, selon à la loi no . 571/2004 concernant le protection du personnel des autorités publiques , des institutions publiques et autre unités qui signalent des violations de la loi ;

f) à avoir tous écrit demandes inscrit et signé ou envoyé à le l'université adresses e-mail officielles et à recevoir un écrit réponse , sous le conditions établi par loi et université règlements ;

g) à avantage à partir d' une période d'inscription d'au moins 5 jours ouvrables jours depuis le publication du \_ annonce pour le compétitions organisé dans le université , y compris ceux pour les bourses , les camps , l'hébergement et mobilité .

Art. 15 (1) Étudiants avoir le droite à savoir le mécanismes par lequel le étude des frais sont établis ainsi que d'autres frais accusé par le université , conformément avec la Charte universitaire.

(2) Étudiants avoir le droite à être informé à propos le numéro , type et montant de chaque frais facturé par le universités .

Art. 16 (1) Étudiants peut avantage depuis le suivant types de bourses :

a) bourses pour stimuler l'apprentissage résultats , qui sont distribués selon à le interne règlements de la les universités et peut être divisé en bourses de performance et bourses d'excellence ;

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>		

b) bourses sociales , pour le financier soutien des étudiants avec faible des revenus dont le montant minimum \_ est proposé annuellement par le Conseil national de la Financement des études supérieures Éducation , référence à les frais réels des repas et hébergement ;

c) bourses depuis le l'université propre budget extrabudgétaire revenu et autre types de récompenses , selon à le critères établi par le législation en vigueur ;

d) bourses sur la base d'un contrat conclu avec des agents économiques ou avec d' autres personnes morales ou physiques du taper prévu à l'art. 205 par. (10) de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

(2) Étudiants avec faible les revenus peut avantage depuis prêts à travers les prêts étudiants et Agence des bourses conformément avec l'art. 204 de la loi sur l'éducation nationale no . 1/2011, avec subséquent amendements et ajouts .

Art. 17 (1) Étudiants qui vient de défavorisé arrière-plans ou ceux OMS avoir remarquable résultats dans leur professionnel , culturel ou sportif éducation et la formation, peuvent avantage depuis des endroits dans le thématique camps dans le limites du budget alloué à cet effet but .

(2) Dans ces camps , séances de formation professionnelle peut être organisé dans un contexte non formel pour lequel étudiants peut recevoir un certain nombre de crédits ECVET/ECTS , selon à la Charte universitaire.

(3) Thématique camps peut être organisé par le Ministère de l'Éducation à travers c'est corps , pendant le vacances , avec le consultation juridique \_ établi fédérations nationales d'étudiants .

Art. 18 étudiants avoir le suivant obligations :

- a) à remplir tous le Tâches attribué à eux selon à le programme d'études et analytique programmes du \_ sujets ;
- b) respecter la Charte universitaire, le règlement et les décisions du université ;
- c) de participer à la réunions des structures de gestion dans le plus haut éducation institutions élues \_ des représentants du étudiants ;
- d) respecter les normes de qualité imposé par le universités ;
- e) respecter le \_ droits d'auteur d' autres personnes et à reconnaître le paternité du \_ information présenté dans le élaboré des travaux ;
- f) d il respecte le dispositions de la code éthique du université ;
- g) à développer et soutien évaluation articles au niveau de la discipline et diplôme original papiers;
- h) à notifier les autorités compétentes de tout irrégularités dans \_ éducation processus et dans son en rapport activités ;

	<b>Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara</b>	<b>Organisme émetteur</b> Département pour Gestion de la qualité
<b>CODE SAMVBT – PG 001-R06</b>	<b>CODE DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT USVT</b>	<b>Édition 1 / Révision 1</b>

- i) participer à des activités académiques sans être sous le influence de l'alcoolique boissons ou autres interdit substances ;
- j) pas à utiliser inapproprié langue et comportement pour le université environnement ;
- k) à utiliser correctement , selon à le établi destination , tout le installations et subventions reçu ;
- l) respecter la propreté , le silence et commande dans le université espace ;
- m) à préserver le intégrité et bien fonctionnement de la base matérielle mise à disposition à eux par plus haut éducation établissements ;
- n) à ours le paiement de tout dommage causé à la base matérielle mise à disposition à eux par le plus haut éducation établissement ;
- o) informer les autorités compétentes à propos le existence de tout situation que pourrait influence le lisse conduite d' études individuelles et générales activités ;
- p) à remplir le financier engagements imposé par le institution où il études , sous le conditions établi dans le contrat d'études .

Art. 19. Ce code était approuvé par le Sénat du USVT au réunion du 26.10.2012, et était modifié dans le réunion du sénat universitaire du 15.09.2014.